

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant que la société Faucau, effectue des travaux de terrassement au 126 avenue des Sources à Forges-les-Eaux du 29 juin 2023 au 08 juillet 2023.
  - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

N°2023-129

**ARRETE :**

**Objet :** Terrassement 126  
Avenue des Sources

**Société Faucon**  
Du 29 juin 2023 au 08  
juillet 2023

**Article I :**

Les travaux de terrassement sont autorisés du 29 juin 2023 au 08 juillet 2023.  
Les passages piétons les plus proches des travaux devront être signalés par des panneaux et la pose d'un panneau indiquant le nombre de mètres en proposant de changer de trottoir.

A compter du 29 juin 2023, seule la piste cyclable pourra être en partie neutralisée en plus du trottoir.

Des panneaux avertisseurs de travaux et de réduction de voie devront être positionnés en amont afin d'alerter de l'emprise de l'échafaudage.

**Article II :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.  
L'entreprise Faucon, 120 Rue du Bosquet, 76680 Critot prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.  
L'installation des panneaux de signalisation et traversée de piétons seront à la charge de la société.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 28 juin 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR  
Pour le Maire et par  
délégation, l'adjoint au  
Maire en charge des  
travaux, de la sécurité et  
de l'urbanisme

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **28 JUIN 2023**

